

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-25

DATE DE CONVOCATION
14/06/2017

L'an deux mil dix sept,
Le 22 Juin 2017 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
14/06/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Me Sophie MEURDESOF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA (présente à 19 heures 15), Mr GRARE Bernard, Mr David NOEL, Me Catherine VANDEKERKHOVE, Me Michèle CAFFIER, Mr Michel QUANDALLE, Me Rachel DAUSSE, Mr Bernard MOUSSAY, Me Valérie DRANSART, Me Michèle AUGÉ (présente à 19 heures 30), Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

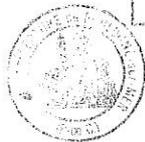
Votants [18]
Exprimés [18]

Excusés :

Me LECAILLE Marie-Françoise donne pouvoir à Mr Dominique NAVET
Me BOULY Béatrice donne pouvoir à Mme Valérie DRANSART
Mr DIDIER Jean donne pouvoir à Bernard GRARE
Mr FLOUR Jean Pierre donne pouvoir à Fabienne PRIMA

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 03 JUIL. 2017



Absent :

David NOEL

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance

Objet : ABANDON TEMPS PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose suite à ses entretiens avec l'Inspection Académique de Marquise, sur le décret portant sur les rythmes scolaires, le corps enseignant de l'école publique et les parents d'élèves de se retirer de l'organisation des temps Péri-scolaire.

Il propose de revenir à la semaine de quatre jours et cela dès la rentrée de septembre 2017.

Il demande l'avis du conseil municipal et son aval pour abandonner ce dispositif.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 voix contre et 1 Abstention le conseil municipal est favorable à l'abandon du temps périscolaire pour les enfants fréquentant l'école publique.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 22 Juin 2017

Le Maire



Jean Michel DEGREMONT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

DEPOSÉ A LA
Sous-PRÉFECTURE
LE

03 JUIL. 2017

